

**Le paradigme de la bonne gouvernance:  
construction, diffusion et limites**

CHAIMAE AIT BOUAZA

Doctorante, Equipe de recherche sur la Gouvernance de l'Afrique et du  
Moyen Orient (GAMO)  
Faculté des sciences juridiques, Économiques et Sociales Souissi,  
Université Mohammed V – Rabat  
Maroc

**Résumé**

Cet article, plus théorique que procédural ou pratique, aborde le concept de la bonne gouvernance, l'un des paradigmes les plus influents de la pensée économique et politique contemporaine. Il examine successivement trois dimensions fondamentales de ce paradigme : sa construction par les institutions internationales, les mécanismes de sa diffusion vers les pays en développement, et les limites fondamentales à partir des apports de la théorie économique institutionnelle. En mobilisant des travaux critiques sur la gouvernance dans les pays en développement, cet article plaide pour le développement de paradigmes de gouvernance endogènes, construits à partir des réalités institutionnelles locales plutôt qu'importés mécaniquement de contextes étrangers.

**Mots-clés :** Bonne gouvernance ; Institutions internationales ; Paradigme normatif; Pays en développement ; Gouvernance endogène.

### Abstract

This article, more theoretical than procedural or practical, addresses the concept of good governance, one of the most influential paradigms of contemporary economic and political thought. It first discusses the fundamental dimensions of this paradigm, its construction by international institutions, the mechanisms of its diffusion to developing countries, and the fundamental limits of this paradigm based on contributions from institutional economic theory, as well as critical works on governance in developing countries, this article advocates for the development of endogenous governance paradigms, constructed from local institutional realities rather than mechanically imported from foreign contexts.

## Introduction

Depuis les années 1990, le paradigme de la « bonne gouvernance » s'est imposé comme un cadre central des politiques de développement internationales. Conceptualisé et promu notamment par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ce concept renvoie à un ensemble de principes normatifs tels que la transparence, la responsabilité, l'efficacité administrative et l'État de droit, visant à améliorer le fonctionnement des institutions publiques. La Banque mondiale (1992) définit la bonne gouvernance comme « *la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement* », définition qui place la qualité des institutions au cœur des conditions du développement.

Cependant, la bonne gouvernance ne constitue pas un concept neutre ou universel, elle s'inscrit dans une construction socio-historique spécifique, marquée par les transformations des mécanismes de régulation économique et politique à l'échelle mondiale. Présentée comme un modèle universel, elle a été progressivement associée aux conditionnalités de l'aide internationale, en particulier dans les pays en développement, souvent sans prise en compte suffisante de leurs spécificités institutionnelles, culturelles et historiques.

Dans ce contexte, une question centrale se pose : **Dans quelle mesure le paradigme de la bonne gouvernance, supposé universel, est-il réellement adapté aux réalités institutionnelles des pays en développement ?**

Il est important de souligner que ce modèle a pourtant favorisé des progrès concrets dans certains contextes : il a mis l'accent sur la qualité des institutions dans les politiques de développement, introduit des dispositifs de transparence et de responsabilité, et éveillé la conscience des gouvernements sur l'importance de la lutte contre la corruption. C'est précisément parce que ses contributions sont tangibles que ses limites doivent être examinées de manière rigoureuse. Pour répondre à cette interrogation, cet article s'appuie sur une démarche analytique documentaire, mobilisant les travaux fondateurs de la théorie institutionnelle,

notamment ceux de Douglass North, Olivier Williamson et Elinor Ostrom, ainsi que les contributions critiques sur les limites de ce paradigme.

L'analyse est structurée en trois parties : la première examine la construction du paradigme de la bonne gouvernance, la deuxième analyse les mécanismes de sa diffusion internationale, et la troisième met en lumière les limites du modèle et explore les perspectives d'une gouvernance plus endogène et contextualisée.

### **1. La construction du paradigme de la bonne gouvernance : entre genèse historique et fondation normative**

Cette première partie est consacrée à l'établissement du paradigme de la bonne gouvernance, elle vise à retracer les conditions de son émergence et à analyser les fondements sur lesquels il s'est progressivement structuré en tant que référentiel des politiques de développement.

#### **1.1. Des origines du concept à la Banque mondiale**

Pour comprendre le paradigme de la bonne gouvernance, il est nécessaire de retracer les origines intellectuelles du concept même de gouvernance. Comme le rappelle Gaudin J.P. (2002), le terme trouve son origine dans le latin médiéval « gubernare », qui désignait l'art de piloter un navire ou de gouverner un territoire, une métaphore du pilotage qui véhiculait déjà l'idée que toute organisation a besoin d'un cadre pour guider l'action collective et coordonner le comportement de ses membres. Cependant, c'est dans la sphère économique que le concept a été réintroduit dans la pensée moderne, lorsque Coase R.H. (1937) a démontré que les organisations existent pour réduire les coûts de transaction qui résulteraient d'une coordination par les seuls mécanismes du marché, et lorsque Williamson O.E. (1996) l'a élevé au rang de concept central en économie des organisations, désignant l'ensemble des mécanismes institutionnels par lesquels les organisations coordonnent leurs échanges et réduisent les coûts de transaction.

C'est à partir de cette base conceptuelle économique que le mot « gouvernance » a migré, autour du passage des années 1980 à 1990, vers la sphère publique et internationale. Cette migration s'est opérée dans un contexte de réévaluation

globale des systèmes de régulation étatiques conventionnels, caractérisée par la dégradation de l'État-providence, les crises de dette dans les pays en développement et la montée en puissance des institutions financières internationales qui se positionnent désormais comme des acteurs clés dans le domaine des politiques de développement. C'est dans ce contexte que la Banque mondiale a publié en 1989 son rapport fondateur sur l'Afrique subsaharienne, dans lequel elle diagnostiquait, pour la première fois, une « crise de gouvernance » comme cause principale du sous-développement africain, établissant ainsi le paradigme normatif qui allait prévaloir au cours des décennies suivantes.

### 1.2. La Banque mondiale et la structuration du paradigme normatif

Le paradigme de la « bonne gouvernance » de la Banque mondiale a commencé à se dessiner dans les années 1980 en réponse aux insuffisances des politiques économiques conventionnelles appliquées dans les pays en développement. L'institution a alors reconnu que le développement dépendait non seulement des réformes économiques, mais aussi de la qualité des institutions, suite à l'échec des programmes d'ajustement structurel. La nouvelle économie institutionnelle (NEI), dont les fondements ont été posés par Coase R.H. (1937), North D.C. (1990) et Williamson O.E. (1996), montre que les défaillances du marché sont dues à la structure même des institutions qui régulent les échanges, et non à des facteurs externes. Cette approche intègre les sciences politiques, l'économie et le droit, elle permet de comprendre comment les limitations institutionnelles affectent la performance économique, les incitations et la confiance, et constitue le cadre théorique de référence pour analyser les liens entre gouvernance et développement. C'est sur la base de ce diagnostic que la Banque mondiale a progressivement structuré un référentiel normatif complet, articulé autour de six principes fondamentaux évalués par les indicateurs mondiaux de gouvernance.

Cependant, plutôt que de s'appuyer sur une base véritablement locale et propre à chaque nation, ce cadre repose principalement sur des modèles inspirés des pays occidentaux et sur des normes internationales (transparence, État de droit, responsabilité). Ainsi, la « bonne gouvernance » est devenue une norme mondiale

parfois critiquée pour son incapacité à s'adapter aux contextes politiques, sociaux et culturels des pays auxquels elle est appliquée.

Les indicateurs mondiaux de gouvernance (IMG), créés par Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2010) pour la Banque mondiale, concrétisent progressivement cette vision. La participation et la responsabilité, la stabilité politique, l'efficacité gouvernementale, la qualité de la réglementation, l'état de droit et la lutte contre la corruption constituent les six aspects de la gouvernance évalués par ces indicateurs. Ils déterminent désormais quels pays en développement sont éligibles à l'aide internationale et servent de référence mondiale pour l'évaluation institutionnelle. C'est en ce sens que Rhodes (1997) parle d'un paradigme normatif mondial : un ensemble de prescriptions institutionnelles présentées comme universellement valides et applicables à tous les contextes, indépendamment de leurs spécificités historiques, culturelles et économiques.

### 1.3. Le Consensus de Washington et la conditionnalité institutionnelle

Le Consensus de Washington, formalisé par J. Williamson à la fin des années 1980, constitue un cadre plus large qui englobe l'ensemble des politiques économiques que les institutions de Bretton Woods recommandent aux pays en développement de mettre en œuvre. Ce cadre inclut le paradigme de la bonne gouvernance. Plusieurs réformes fondamentales, la libéralisation des échanges, la privatisation, la déréglementation et la rigueur budgétaire sont recommandées par ce consensus et constituent la pierre angulaire des programmes d'ajustement structurel imposés aux pays en développement en contrepartie de l'aide financière étrangère. Dans cette perspective, les réformes économiques du Consensus de Washington ne peuvent produire les effets escomptés que si elles s'accompagnent de réformes institutionnelles garantissant la stabilité juridique, la transparence administrative et la lutte contre la corruption. La bonne gouvernance devient ainsi le complément institutionnel essentiel à ces réformes. L'OCDE concrétise cette idée à travers ses critères du Comité d'aide au développement (CAD) pour l'évaluation des politiques de développement, pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité tandis que le PNUD la développe en la reliant au développement humain.

Après avoir examiné les conditions de construction de ce paradigme, il faut maintenant analyser les mécanismes par lesquels il s'est diffusé vers les pays en développement.

### 2. La diffusion du paradigme dans les pays en développement

La diffusion du paradigme de la bonne gouvernance vers les pays en développement s'effectue à travers divers mécanismes, soulevant à la fois des inquiétudes quant à son universalisation, ses effets concrets et la dynamique d'harmonisation des pratiques.

#### 2.1. Les mécanismes de diffusion : conditionnalité et isomorphisme institutionnel

La diffusion du paradigme de la bonne gouvernance à d'autres pays ne résulte pas d'un processus d'apprentissage spontané ou d'une adoption volontaire. Elle est le fruit de puissants mécanismes de diffusion, dont le premier est la conditionnalité institutionnelle, c'est-à-dire le lien établi par les institutions financières internationales entre l'accès à l'aide et le respect de normes de gouvernance largement définies. Selon Dolowitz et Marsh (2000), ce mécanisme résulte d'un transfert coercitif de politiques publiques ; pour conserver leur accès au financement international, les pays en développement sont contraints d'adopter des modèles institutionnels qui ne correspondent pas toujours à leurs besoins. Cette coercition institutionnelle engendre ce que DiMaggio et Powell (1983) appellent l'isomorphisme institutionnel : une propension des organisations à suivre les modèles dominants de leur environnement institutionnel non parce qu'ils sont les plus efficaces, mais parce qu'ils sont perçus comme légitimes aux yeux des acteurs qui contrôlent l'accès aux ressources.

Parallèlement à ce processus de diffusion coercitive, un processus de diffusion normative s'est opéré, présentant la bonne gouvernance comme une norme universelle de gestion des affaires publiques, tant dans la littérature académique dominante que dans le discours des organisations internationales. En produisant une abondante littérature sur les « meilleures pratiques » de gouvernance et en formant les futures générations de fonctionnaires et de dirigeants politiques des pays en

développement aux modèles institutionnels occidentaux, les universités, les groupes de réflexion, les cabinets de conseil et les organisations de la société civile ont contribué à renforcer cette vision normative. Comme le montre la Figure 1, cette diffusion est soumise à trois mécanismes interdépendants : la conditionnalité institutionnelle, la diffusion normative et l'isomorphisme institutionnel, chacun ayant des effets spécifiques sur les pratiques de gouvernance des pays en développement.

**Figure 1 : Les mécanismes de diffusion du paradigme de la bonne gouvernance :**



Source : **Élaborée par les auteurs**

## 2.2. L'universalisation du modèle et la critique du « one size fits all »

L'une des critiques les plus fondamentales adressées au paradigme de la bonne gouvernance concerne son objectif universaliste, qui vise à définir un modèle unique de « bonne » gouvernance applicable à tous les pays, indépendamment de leurs spécificités historiques, culturelles, institutionnelles et économiques. Cette critique s'appuie sur les travaux fondateurs de North D.C. (1990), qui montrent que les institutions ne peuvent pas être transplantées mécaniquement d'un contexte à un autre, les institutions formelles ne produisent leurs effets que si elles sont complémentaires aux institutions informelles existantes, c'est-à-dire aux normes, aux valeurs et aux pratiques culturelles. Autrement dit, l'introduction d'institutions formelles sans tenir compte des institutions informelles locales ne produit pas les changements institutionnels attendus, cela produit au contraire des tensions, des résistances et des dysfonctionnements.

Ostrom E. (1990) appuie cette critique en démontrant, par ses recherches empiriques sur la gouvernance des communs, que les institutions efficaces résultent toujours d'interactions entre acteurs locaux qui les créent en fonction de leurs besoins et contraintes spécifiques « construction de l'intérieur ». En revanche, les institutions imposées de l'extérieur peinent à s'ancrer dans les pratiques sociales locales et sont systématiquement contestées ou abandonnées par ceux qui n'ont pas contribué à leur élaboration.

### **2.3. Les effets du paradigme : entre adoption formelle et découplage des pratiques**

La diffusion du paradigme de la bonne gouvernance a produit un phénomène paradoxal que la littérature institutionnelle appelle le « Découplage », qui signifie le décalage ou l'écart entre les structures formelles adoptées par les pays en développement sous la pression des bailleurs internationaux et leurs pratiques institutionnelles réelles. Meyer J. (1977) montre comment des organisations peuvent adopter formellement des modèles institutionnels dominants, en votant des lois anticorruptions, en créant des agences de transparence et en mettant en œuvre des codes de bonne gouvernance, sans que ces réformes formelles ne modifient réellement le comportement des acteurs. Cet écart entre les institutions formelles et les institutions informelles qui façonnent véritablement les comportements, est ce que North (1990) appelle l'incohérence institutionnelle.

Ce phénomène a été largement documenté dans les pays africains qui ont mis en œuvre les réformes de gouvernance sous la pression des institutions fondatrices, mais ces réformes n'ont pas produit les améliorations attendues en matière de performances économiques et sociales. Ces mécanismes de diffusion éclairent sans doute la propagation mondiale du paradigme, mais ils ne suffisent pas à eux seuls à rendre compte des limites profondes que ce modèle révèle dans la pratique.

### **3. Les limites du paradigme et les perspectives alternatives**

Malgré sa diffusion par des organisations internationales telles que la Banque mondiale, le paradigme de la bonne gouvernance révèle des limites théoriques et

empiriques significatives, ce qui conduit à envisager des méthodes alternatives plus adaptées aux contextes locaux.

### 3.1. Les limites conceptuelles et normatives du paradigme

La critique théorique la plus fondamentale du paradigme de la bonne gouvernance provient paradoxalement des auteurs qui ont contribué à l'élaboration de la théorie économique institutionnelle sur laquelle il repose. Des institutions efficaces ne peuvent être créées par un décret ni importées mécaniquement d'autres contextes ; elles sont le fruit d'un long processus historique d'évolution, comme l'a démontré North D.C. (1990) dans son ouvrage fondateur sur les institutions et le changement institutionnel. Cependant, étant le résultat de siècles d'histoire et de coutumes sociales profondément ancrées, les institutions informelles évoluent beaucoup plus lentement que les institutions formelles. Elles ne se modifient pas simplement parce qu'un gouvernement adopte une nouvelle loi ou crée un nouvel organisme de transparence.

Williamson O.E. (1996) développe cette critique en démontrant que l'efficacité d'une structure de gouvernance dépend de sa cohérence interne et de son adéquation aux caractéristiques des transactions qu'elle est censée superviser. Une structure de gouvernance efficace dans un contexte donné peut s'avérer totalement inefficace dans un autre. Autrement dit, il n'existe pas de structure de gouvernance universelle ; chaque situation requiert des solutions institutionnelles spécifiques, adaptées à ses propres contraintes et ressources.

### 3.2. Les limites empiriques dans les pays en développement : entre appropriation et inadéquation

Au-delà de la critique théorique générale, des auteurs ancrés dans les contextes maghrébins et africains ont apporté des contributions essentielles à la critique du paradigme de la bonne gouvernance, en montrant ses limites spécifiques dans ces contextes particuliers. Une conclusion constante se dégage de l'analyse des expériences concrètes de mise en œuvre du paradigme de la bonne gouvernance dans les pays en développement : les réformes institutionnelles imposées de

l'extérieur n'ont pas produit les résultats escomptés. Cette conclusion se vérifie quels que soient le contexte et le lieu.

Selon J. Stiglitz (2002), les programmes d'ajustement structurel ont souvent aggravé les inégalités et fragilisé les institutions locales au lieu de les renforcer à l'échelle mondiale. Développant cette idée, D. Rodrik (2007) montre qu'il n'existe pas de solution unique pour le développement institutionnel et que chaque nation prospère l'a fait en créant des institutions adaptées à sa situation particulière. Par ailleurs, Mkandawire T. (2001) démontre que le modèle imposé ignore les particularités institutionnelles et historiques des gouvernements africains. Il est paradoxal que les nations affichant les meilleures performances institutionnelles ne soient pas celles qui ont appliqué le plus rigoureusement les réformes recommandées. North D. (1990) invoque la dépendance au sentier pour expliquer ce paradoxe : les comportements restent façonnés par des normes informelles historiques longtemps après la mise en œuvre de réformes formelles sous la pression des bailleurs de fonds. Harakat M. (2012) démontre que ces réformes n'ont abouti qu'à une modernisation administrative superficielle. Dans le même sens, Hibou B. (2011) montre comment ces changements ont paradoxalement renforcé les systèmes de contrôle autoritaires. Echoundi M. (2008) et Catusse M. (2008) indiquent que les modèles importés méconnaissent les logiques locales et servent avant tout les intérêts des élites au pouvoir.

### **3.3. Vers une reconceptualisation de la gouvernance : approche endogène et contextualisée**

La nécessité de créer des modèles de gouvernance endogènes fondés sur les réalités institutionnelles locales, ancrés dans les pratiques sociales actuelles et adaptés aux spécificités de chaque contexte, c'est une conclusion partagée par les critiques théoriques et contextuelles du modèle de bonne gouvernance. Ce point de vue préconise une adoption sélective et critique des normes internationales de gouvernance, prenant en compte les particularités locales et incluant les acteurs locaux dans la création et la mise en œuvre des réformes institutionnelles, plutôt qu'un rejet systématique de ces normes.

Le développement des modèles de gouvernance endogènes, élaborées à partir des réalités institutionnelles locales plutôt que mécaniquement importées de contextes étrangers, est une option fréquemment envisagée dans la littérature académique face aux limites théoriques et pratiques mises en évidence par les travaux antérieurs. Le principal fondement théorique de ce point de vue est fourni par Ostrom (1990), qui démontre que les institutions performantes et pérennes sont toujours construites de l'intérieur par les participants, en fonction de leurs besoins et contraintes spécifiques. À l'échelle mondiale, une gouvernance endogène ne signifie pas un repli identitaire ou rejet systématique de toute norme internationale. Elle représente davantage un processus de construction institutionnelle participatif où les acteurs locaux, les communautés, la société civile, les autorités traditionnelles et gouvernements jouent un rôle central dans la conception et la mise en œuvre des règles qui régissent leurs interactions. Ce processus repose sur trois principes fondamentaux : premièrement, la reconnaissance des institutions non officielles existantes en tant que ressources institutionnelles et non comme des contraintes à surmonter ; ensuite, l'ajustement sélectif des normes internationales aux contextes locaux plutôt que leur imposition uniforme ; enfin, l'établissement d'une légitimité institutionnelle enracinée dans les pratiques sociales et culturelles des sociétés impliquées. Rodrik (2007) appuie cette conclusion en démontrant que les nations prospères l'ont été en créant leurs propres institutions, adaptées à leur contexte particulier, plutôt qu'en imitant des modèles étrangers. C'est dans ce sens qu'Echkoundi (2008) plaide, dans le contexte maghrébin et marocain, pour une gouvernance territoriale fondée sur les savoirs endogènes et l'ancrage local, valorisant les traditions institutionnelles locales, les mécanismes informels de résolution des conflits et les formes de légitimité traditionnelle comme autant de ressources précieuses pour le développement. Dans la même perspective, Harakat M. (2012) appelle, pour le contexte maghrébin, à la création d'une science de la gouvernance ancrée dans les réalités locales, qui développe ses propres instruments analytiques au lieu d'importer des cadres créés ailleurs. Ainsi, ces limites théoriques et empiriques appellent à une réflexion approfondie sur les voies alternatives d'une

gouvernance mieux adaptée aux réalités des pays en développement, que la conclusion de cet article se propose d'esquisser.

### Conclusion

Cette analyse met en évidence les failles fondamentales du paradigme de la bonne gouvernance, malgré son impact significatif sur les politiques de développement depuis les années 1990. Ce paradigme, créé par les institutions de Bretton Woods sur la base de modèles institutionnels occidentaux et diffusé dans les pays en développement par le biais de mécanismes de conditionnalité coercitifs, ignore les enseignements essentiels de la théorie économique institutionnelle : *les institutions performantes sont toujours le fruit d'un processus historique endogène et ne peuvent être transposées mécaniquement d'autres contextes*. Les travaux de North D.C. (1990), Williamson O.E. (1996) et Ostrom E. (1990) fournissent les fondements théoriques d'une critique approfondie de ce paradigme. Ils démontrent que la cohérence des institutions formelles et informelles, l'adéquation des structures de gouvernance aux spécificités des contextes et la participation des acteurs locaux à l'élaboration des réglementations régissant leurs interactions sont autant de conditions nécessaires à l'efficacité institutionnelle. Cette critique trouve son soutien dans les travaux qui, ancrés dans les contextes des pays en développement, prônent la création de paradigmes de gouvernance endogènes.

La contribution principale de cet article ne réside pas dans la critique du paradigme pour elle-même, mais dans ce que cette critique permet de construire : une réflexion ouverte sur des approches de gouvernance plus ancrées dans les réalités locales. C'est une démarche intellectuelle nécessaire qui ouvre la voie à des alternatives plus prometteuses. Ces alternatives convergent toutes vers une même direction, le développement des paradigmes de gouvernance endogènes, construits à partir des réalités institutionnelles locales, ancrés dans les pratiques sociales existantes et adaptés aux contraintes spécifiques de chaque contexte (Ostrom E. 1990 ; Rodrik D. 2007; Echkoundi M., 2008 ; Harakat M., 2012). Cette perspective n'implique pas le rejet de toute coopération internationale en matière de gouvernance, elle implique une appropriation sélective et critique des

expériences et des normes internationales, qui respecte les spécificités locales et qui associe les acteurs locaux à la conception et à la mise en œuvre des réformes institutionnelles.

Ces conclusions ouvrent des perspectives de recherche importantes pour les travaux futurs. *Comment construire concrètement des processus de réforme institutionnelle endogènes dans les pays en développement ? Quelles ressources institutionnelles locales peuvent être mobilisées dans ce processus ? Et comment une coopération internationale renouvelée peut-elle accompagner ces processus sans les ne contraindre ni les dénaturer ?* ce sont ces questions que la recherche sur la gouvernance dans les pays en développement doit désormais se poser. Une recherche qui reste, comme le souligne Echikoundi M. (2022), un chantier ouvert dont l'enjeu est précisément de construire des cadres analytiques adaptés aux réalités du continent plutôt que de continuer à appliquer mécaniquement des modèles construits ailleurs.

## Références bibliographiques

1. Banque mondiale., (1989), *Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth*, World Bank, Washington D.C.
2. COASE R.H., (1937), *The nature of the firm*, *Economica*, Vol. 4, N°16, pp. 386–405.
3. DiMAGGIO P.J. et POWELL W.W., (1983), *The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields*, *American Sociological Review*, Vol. 48, N°2, pp. 147–160.
4. DOLOWITZ D. et MARSH D., (2000), *Learning from abroad: The role of policy transfer in contemporary policy-making*, *Governance*, Vol. 13, N°1, pp. 5–23.
5. ECHKOUNDI M., (2008), *Gouvernance et dynamiques territoriales de développement : expériences marocaines*, *Thèse de doctorat*, Université d'Artois.
6. ECHKOUNDI M., (2022), *Gestion de crises et gouvernance en Afrique*, *Revue africaine des sciences humaines et sociales*.
7. FERRIE, J. N., & Dupret, B. (2004). La notion de bonne gouvernance dans les pays arabes. *Revue internationale de politique comparée*, 11(3), 359–372.
8. GAUDIN J.P., (2002), *Pourquoi la gouvernance ?* Presses de Sciences Po, Paris.
9. HARAKAT M., (2012), *Gouvernance et politiques publiques au Maghreb*, Editions Bouregreg, Rabat.
10. HERMET G., (2004), *Un régime à pluriel ? La démocratie*, *Revue française de science politique*, Vol. 54.
11. HIBOU, B. (2011). *The force of obedience: The political economy of repression in Tunisia*. Polity Press.
12. KAUFMANN D., KRAAY A. et MASTRUZZI M., (2010), *The worldwide governance indicators: Methodology and analytical issues*, World Bank Policy Research Working Paper N°5430.
13. MEYER J.W., (1977), *The effects of education as an institution*, *American Journal of Sociology*, Vol. 83, N°1, pp. 55–77.

14.MKANDAWIRE, T. (2001). Thinking about developmental states in Africa. *Cambridge Journal of Economics*, 25(3), 289–313.

15.NORTH D.C., (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.

16.OSTROM E., (1990), *Governing the Commons*, Cambridge University Press, Cambridge.

17.RHODES R.A.W., (1997), *Understanding Governance*, Open University Press, Buckingham.

18.WILLIAMSON J., (1989), *What Washington means by policy reform*, in Williamson J. (ed.), *Latin American Adjustment*, Institute for International Economics, Washington.

19.WILLIAMSON O.E., (1996), *The Mechanisms of Governance*, Oxford University Press, New York.

20.ZAOUAL H., (2005), *Du rôle des croyances dans le développement économique*, L'Harmattan, Paris.